

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM0144/2024

Acte publié le

OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement
Reprofilage chaussée
RD 489 au Tupinier

16 JUIL. 2024

Le Maire de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de la société ROGER MARTIN en date du 12 juillet 2024 ;

VU l'avis favorable du Département du Rhône en date du 2024 ;

CONSIDÉRANT que des travaux de reprofilage de la chaussée au Tupinier le long de la RD489 vont être entrepris ;

CONSIDÉRANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

CONSIDÉRANT que le secteur en cause est en agglomération ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : A compter du mardi 23 juillet 2024, pour une durée de 4 jours, la circulation sur le délaissé de voirie entre l'allée des Sources et la RD 489 sera interdite de 7 h30 à 17h00.

ARTICLE 2 : De l'intersection avec le délaissé de voirie et l'impasse du Tupinier, la chaussée sera réduite. La circulation sera régulée avec alternat par feux tricolores et limitée à 30 km/heure.

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- La police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Le service environnement de la CCVL,
- La société ROGER MARTIN.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 15 juillet 2024

Bernard ROMIER, Maire

